

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 2 OCTOBRE 2024

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Nassima LAGROUNI, Véronique MOULLET-BOUCHARDY
Conseillères municipales

MM. Jonathan CHRISTIN, Didier HENRIOD, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José
NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Denis van LEEMPUT,
Ludovic ZBINDEN, Conseillers municipaux

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire
Mme Christine RAMBACH, adjointe

Excusé :

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Invitée

Mme Catherine SEILER, URBAPLAN

Assiste :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbaliste :

Mme Sophie PALMERINI

ORDRE DU JOUR

- I. PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCom)**
PRÉSENTATION DE LA MISE À JOUR PARTIELLE PAR LE BUREAU URBAPLAN
GUIDE COMMUNAL DE LA ZONE 5
- II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2024**
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S**
- V. GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY**
– RÉSOLUTION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

VI. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2024 :

- FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT, EN 2025, DE CHF 10'000.00 POUR CHAQUE NOUVELLE PLACE DE CRÈCHE CRÉÉE ET MISE À DISPOSITION
- FONDS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION, EN 2025, AU FINANCEMENT DU BIBLIOBUS INTERCOMMUNAL
- FONDS INTERCOMMUNAL – ENVELOPPE ATTRIBUÉE, EN 2025, À DES DÉPENSES CULTURELLES DIVERSES POUR UN MONTANT DE CHF 1,5 MIO
- FONDS INTERCOMMUNAL – ENVELOPPE ATTRIBUÉE, EN 2025, À DES DÉPENSES SPORTIVES DIVERSES POUR UN MONTANT DE CHF 350'000.00
- FONDS INTERCOMMUNAL – INVESTISSEMENTS INFORMATIQUES GÉNÉRAUX, EN 2025, POUR UN MONTANT DE CHF 1 MIO
- FONDS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION, EN 2025, AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GIAP POUR UN MONTANT DE CHF 7,4 MIO
- FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION, EN 2025, DE CHF 2,5 MIO REPRÉSENTANT LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GRAND THÉÂTRE
- FONDS INTERCOMMUNAL – FINANCEMENT DE L'ACQUISITION, EN 2025, DE 6 MINIBUS POUR LA PRESTATION DU BIBLIOBUS INTERCOMMUNAL.

VII. BUREAU DE VOTE POUR L'ANNÉE 2025, NOMINATION :

- PRÉSIDENT.E
- VICE-PRÉSIDENT.E
- SUPPLÉANT.E.S

VIII. CONSEIL MUNICIPAL – DATES DES SÉANCES DE JANVIER À JUIN 2025

IX. MOTIONS

X. QUESTIONS ET DIVERS

Madame HENRIOD, ci-après « la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal. Elle excuse de M. APOTHELOZ, Adjoint au Maire, salue la présence de Madame Catherine SEILER du bureau URBAPLAN et, dans le public, de Mesdames KRIESI, Von KÄNEL et FAURIEL et Monsieur DUPERRIER.

I. PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCom)

PRÉSENTATION DE LA MISE À JOUR PARTIELLE PAR LE BUREAU URBAPLAN
GUIDE COMMUNAL DE LA ZONE 5

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE**.

Monsieur NOVELLE annonce que le Conseil municipal a le plaisir d'accueillir Madame Catherine SEILER, du bureau URBAPLAN, qui a accompagné la Commune durant les 4 dernières années dans la modification partielle du plan directeur communal (PDCom) et qui présentera les fiches modifiées, ainsi que le guide communal de la zone 5.

En préambule, **Monsieur NOVELLE** aimerait apporter quelques éléments qui ont amené l'Exécutif à lancer cette modification.

Il rappelle à chacun que, lors d'une requête en autorisation de construire, les communes sont consultées et peuvent émettre un préavis. Toutefois, le Canton n'est pas obligé de suivre les

recommandations de la Commune. C'est pourquoi, l'Exécutif a décidé de s'atteler à cette modification du plan directeur, afin de lui permettre d'établir des préavis qui devront être suivis par le Canton.

En effet, dès 2021 et suite à la modification de la loi cantonale sur les constructions et installations diverses (LCI), la Commune a pris contact avec l'office cantonal de l'urbanisme pour bien comprendre l'impact de la densification de la zone villa (zone 5). Il faut également souligner une particularité à Aire-la-Ville, à savoir que la zone 5 située à la Colline aux Oiseaux est une zone 5 développement, ce qui permet à la Commune, entre autres, d'élaborer un plan localisé de quartier.

La Colline aux Oiseaux est constituée de parcelles avec des villas contiguës et de quelques parcelles avec un potentiel de densification important. Avec la densification de la zone villa, prévue dans la loi cantonale, l'Exécutif a voulu se prémunir contre les éventuels débordements et pouvoir émettre un préavis qui soit suivi.

L'office cantonal de l'urbanisme a donc suggéré à la Commune d'intégrer dans son plan directeur une fiche de mesures qui préciserait notamment les principes d'accessibilités, de perméabilité, de gabarit, de mobilité et de stationnement ainsi que de durabilité et d'environnement.

Monsieur NOVELLE souhaite également préciser que, bien que pour le moment il soit très difficile, voire impossible, de construire de nouveaux logements à Aire-la-Ville – en cause la courbe du bruit du PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) qui délimite la marge de manœuvre cantonale en matière d'aménagement du territoire – il a été décidé de lancer cette mise à jour partielle du plan directeur communal afin d'anticiper l'assouplissement futur et probable des contraintes liées au PSIA.

Le processus de cette modification nous occupe déjà depuis 2021 et sera finalisé courant 2025.

Actuellement la consultation publique, qui court jusqu'au 17 octobre 2024, permet à la population d'en prendre connaissance et de faire ses remarques. Dès le 18 octobre 2024, le canton prendra connaissance des éventuelles remarques qui seront ou pas validées. Dès cette étape terminée, le Conseil municipal d'Aire-la-Ville sera invité à voter une résolution qui devra encore être validée par le Conseil d'État.

Après cette introduction, Monsieur NOVELLE passe la parole à Madame SEILER, du bureau URBAPLAN.

Présentation

Madame SEILER indique qu'elle a mené cette étude avec son collègue, Monsieur Pierre-Alain PAVILLON, absent ce soir.

Au niveau de l'intégration de la stratégie zone 5 au PDCom, Madame SEILER explique que l'adaptation du PDCom 2011 concerne :

- Chapitre 3.3 : adaptation du texte
- Fiche de mesures : création d'une nouvelle fiche 3-6
- Guide communal : création du guide en référence à la fiche 3-6

Le bureau URBAPLAN a apporté, dans un premier temps, une adaptation du texte dans le chapitre 3.3, dédié aux tissus bâtis, aux zones d'habitations et aux quartiers de villas. Ce chapitre a été étoffé en précisant que la Commune s'est dotée d'une stratégie zone 5 et en

faisant référence à un nouvel outil, à savoir la fiche de mesures, qui permet de faire le lien avec le nouveau guide communal.

Comme l'a rappelé Monsieur NOVELLE, le PDCom est un document qui lie les autorités publiques entre elles (le Canton et la Commune), mais qui n'a pas de force légale entre la Commune et les privés. L'idée est d'avoir un document fédérateur, au niveau du Canton, de la population et, plus particulièrement des propriétaires existants et des habitants des quartiers de la zone 5.

Au niveau de l'adaptation du texte du chapitre 3.3, Madame SEILER informe qu'une vignette a été ajoutée évoquant le plan d'ensemble élaboré pour cette stratégie avec une nouvelle fiche de mesures qui ont vocation de renforcer et de préserver les qualités paysagères, biologiques et urbaines du quartier de la Colline aux Oiseaux (stratégie zone 5), qui permet de relier le guide communal de la zone 5 au PDCom.

Le guide communal représente un outil de discussion, de sensibilisation et de négociation entre la Commune et les porteurs de projet. Il s'agit donc d'une occasion d'avoir un document de référence autour duquel discuter des ambitions communales et de la politique d'aménagement communal. Ce guide traduit les attentes communales en conditions, qui s'appliquent à tout nouveau projet dans la zone 5. Le porteur du projet doit prendre connaissance de ce que la Commune définit comme enjeux sur son territoire et en tenir compte dans le développement de ce projet, pour assurer cet objectif de préservation des valeurs existantes.

Le guide communal sera élaboré sous forme d'un cahier, séparé du PDCom, et pourra être consulté à part. Il contiendra :

- Une introduction, qui explique le cadre et la raison de cette stratégie zone 5 ;
- L'objet du guide communal dans la zone 5 (démarche et objectifs poursuivis par la Commune) ;
- Une analyse sectorielle, principalement centrée sur 2 secteurs (la Colline aux Oiseaux et Sous-Peney), pour comprendre ce qui fait aujourd'hui leur valeur et ce qui doit être reporté dans des conditions ;
- La stratégie zone 5, avec des objectifs qui sont explicités et qui se trouvent, par ailleurs, dans la continuité totale de certains éléments qui ont déjà été développés dans le PDCom de 2011, et qui viennent simplement préciser au niveau de ces quartiers ce qui est espéré comme formalisations.

Madame SEILER présente ensuite le plan d'ensemble et sa légende. Elle explique que certaines conditions sont dessinées sous forme de plans et d'autres rédigées sous forme de tableaux. Ces conditions à remplir sont organisées en 4 thèmes :

- paysage, biodiversité et milieux naturels
- espaces publics, cadre de vie et urbanisation
- mobilité et stationnement
- durabilité et environnement

Madame SEILER poursuit sa présentation avec les 2 secteurs concernés. La Colline aux Oiseaux est une zone de développement et Sous-Peney se compose de plusieurs zones, dont celle située le long de la route, ainsi que des zones de protection de la nature et du paysage, et des zones agricoles.

Compte tenu de différents enjeux, la Commune a décidé de ne pas définir de périmètre de densification accrue. Ces enjeux sont les suivants :

- La localisation dans le territoire : en effet, certains secteurs se répartissent de manière satellitaire et la Colline aux Oiseaux est détachée du quartier, en raison de sa topographie ;
- Les typologies bâties : il existe différents types d'habitats (certains sont groupés et d'autres plus ponctuels) qui jalonnent ce quartier. Ces constructions présentent différentes caractéristiques : certaines se placent de manière parallèle à la rue ; d'autres de façon perpendiculaire ; d'autres encore forment des poches bâties, situées en plateau ou en

côteau. Chacune de ces maisons appartient à une logique et il existe un enjeu à garder une cohérence d'ensemble, pour respecter le contexte dans lequel elles s'inscrivent ;

- Le bruit des avions, qui impacte le territoire. Comme l'a souligné Monsieur NOVELLE, dans le cas où une limite venait à bouger et que des nouveaux projets seraient lancés, il serait nécessaire d'avoir une série d'intentions clairement formulées, pour que ces projets puissent être cadrés selon ces conditions ;
- Parmi les objectifs de la stratégie zone 5, certains reprennent des objectifs du PDCom, tel que le développement d'un réseau d'espace public fonctionnel et appropriable par les habitants à travers le quartier. La promenade à travers la forêt vient elle aussi renforcer l'enjeu qualitatif consistant à rendre ce quartier agréable à traverser ;
- Au niveau des limites entre espaces privés et publics, l'idée est de préserver et de renforcer les qualités paysagères de ce réseau. Pour ce qui est des structures paysagères et des milieux naturels existants, la forêt, la zone agricole et le Rhône forment des écrans de nature, que la Commune souhaite à la fois préserver et compléter ;
- Limiter l'occupation et l'imperméabilisation du sol, dans une optique de maximiser les capacités d'infiltration des sols, en lien avec les aléas climatiques actuels.

Madame SEILER termine sa présentation par quelques objectifs spécifiques au quartier de la Colline aux Oiseaux, à savoir :

- Préserver et renforcer le caractère des lisières forestières, ainsi que les connexions écologiques entre les Bois de Treulaz et de la Pesse ;
- Préserver et valoriser les ensembles des principes bâtis, à savoir l'implantation et les accès des espaces ouverts de jardin, afin de garantir une continuité ;
- Préserver la valeur écologique des parcelles les plus grandes, afin d'éviter la fragmentation parcellaire, qui tend à fragiliser ces valeurs-là.

Madame SEILER aborde ensuite le plan d'ensemble et sa légende, avec ses différentes conditions. Une partie de ces conditions sont spatialisées en plans, et d'autres se retrouvent en légende, explicitées par thématiques (voir précédemment). Ces conditions ont une apparence de règlement, mais, pour rappel, il s'agit bien d'un PDCom, qui lie les autorités entre elles (et non les autorités aux privés). Il existe donc une dimension collaborative avec le canton, qui est au cœur de ce guide communal. Ainsi, un porteur de projet pourra suivre ces conditions comme une *checklist* et la Commune pourra également s'y référer au moment d'analyser le projet, et provoquer au besoin une discussion avec le porteur de projet.

En conclusion, Madame SEILER insiste sur le fait que l'enjeu de ce document est de devenir une référence, qui fédère les différents acteurs (Canton, Commune, habitants et propriétaires). Ce guide communal de la zone 5 se veut être un outil de discussion, reprenant la politique d'aménagement communal, en vue de la mettre en œuvre de la manière la plus qualitative possible.

Monsieur NOVELLE remercie Madame SEILER pour la présentation. Il rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est possible de fait part de remarques au Canton jusqu'au 18 octobre.

Madame HENRIOD revient sur l'aménagement des chemins de la Colline aux Oiseaux. Elle précise qu'elle habite ce quartier et considère que les chemins qui s'y trouvent conviennent parfaitement. Quels seraient les changements à apporter pour rendre les promenades plus agréables. **Madame SEILER** explique que ces changements interviendraient en cas de densification. Elle précise que le document qu'elle a présenté est lié à des projets. Si quelqu'un vient avec un projet, la Commune utilisera alors son guide, afin d'éviter des constructions inappropriées.

Madame HENRIOD demande alors si certains terrains doivent être construits ou si cela est au cas où des villas se libèreraient et que des projets devaient se développer. **Madame SEILER** indique qu'actuellement, il existe un contexte de densification vers l'intérieur. Elle reprend la carte avec la zone de développement 5 et la zone 5 et explique qu'elles font référence à la loi sur les constructions et installations diverses. Cette dernière comporte une série de dispositions et de mesures d'utilisation du sol. Par exemple, si une parcelle est construite à X % de ce que permet la loi, il est alors possible de déposer un projet d'extension pour prévoir une reconfiguration du logement qui s'y trouve.

Madame HENRIOD aimerait ensuite savoir si elle a le droit, en tant que propriétaire, de revendre sa villa sans projet dessus. **Madame SEILER** le lui confirme.

Monsieur ZBINDEN désire savoir s'il existe des normes plus restrictives que celles imposées par l'État ou si elles sont calquées sur ces dernières. **Madame SEILER** informe que certaines dispositions sont plus ambitieuses. Elle donne l'exemple de certaines communes ont fixé des objectifs chiffrés, ce qui n'est pas le cas d'Aire-la-Ville, où il a été décidé que les surfaces imperméables sont limitées au strict maximum. La Commune a pour ambition de préserver ses quartiers et de se prémunir de projets qui pourraient préteriter les valeurs préexistantes (référéncées dans la liste).

Monsieur ZBINDEN comprend que ce guide offre une marge de manœuvre et d'appréciation. **Madame SEILER** acquiesce et rappelle qu'il s'agit d'un document « guide », qui fait partie du PDCom, et représente une manière de communiquer sur les attentes de la Commune sur ces projets, mais elle ne peut pas l'imposer.

Monsieur HENRIOD a lu la liste des conditions, où il est fait référence à des règlements et des lois cantonales. Cependant, il s'interroge qui serait le juge de paix en cas de projet. **Madame SEILER** lui répond qu'il incombera au Canton de trancher, mais si ce dernier est solidaire du préavis communal, il conviendra de repasser un tour du projet pour corriger ce qui ne convient pas.

Monsieur NOVELLE ajoute que le Canton a écrit il y a quelques années à l'ensemble des communes pour qu'elles s'attèlent à ce projet de mise à jour de leur PDCom. En effet, le risque pour les communes qui ne s'en occupaient pas, est que le canton ne prenne pas en compte le préavis communal. En revanche, ce guide fournit des lignes directrices, que le Canton fera en sorte de suivre, ce qui protège non seulement la Commune, mais aussi les voisins du futur projet. **Monsieur NOVELLE** tient à rassurer les propriétaires actuels que rien ne peut être entrepris sur leur parcelle sans leur accord.

Monsieur HENRIOD comprend qu'il n'est pas possible de modifier ce projet de modification du PDCom, à moins qu'un citoyen écrive pour interpeler de la Commune. **Monsieur NOVELLE** confirme.

Monsieur HENRIOD est d'avis de faire preuve de prudence est de ne pas fixer des ambitions trop importantes, qui pourraient compromettre certains projets. **Monsieur NOVELLE** souligne que le but, avec les futurs porteurs de projets, est de pouvoir s'asseoir à la table des négociations pour discuter. Il rappelle que ce guide n'a pas force de loi.

Madame MOULLET-BOUCHARDY fait remarquer que ce guide éviterait à un promoteur d'acheter du terrain et de bâtir n'importe quelle construction dessus.

Monsieur ZBINDEN souhaite savoir si ces mesures s'appliquent également en cas de rénovations. **Madame SEILER** indique que si la personne passe par une demande

d'autorisation de construire, la Commune examinera les potentielles conditions qui pourraient être améliorées, ce qui représentera une occasion de formuler des demandes.

Monsieur JOYE voudrait savoir, par rapport à 2011 et à toutes les constructions qui sont arrivées depuis, quels sont les conflits qui ont été repérés pour en arriver à ce document. **Monsieur NOVELLE** explique que les derniers projets de construction ont été réalisés dans la zone 4B protégée, qui n'a rien à voir avec la zone 5.

Monsieur JOYE lui demande alors si la Commune a rencontré des conflits dans cette zone 4B. **Monsieur NOVELLE** évoque le grand projet « Les Bambous », en bas du village, pour lequel la Commune avait émis un préavis négatif, qui n'a pas été pris en compte par le Canton.

Sans autre commentaire, **la Présidente** remercie Madame SEILER qui quitte la séance à 20h36

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 25 JUIN 2024

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque ni question, la Présidente demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 est approuvé par 11 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Madame LAGROUNI absente le 25 juin 2024).

III. RAPPORTS DE COMMISSIONS

La Présidente demande s'il y a des commissions.

Commission aîné.e.s : animations, sorties

Madame MOULLET-BOUCHARDY rapporte que la commission des aîné-e-s s'est réunie le lundi 26 août 2024 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

Budget 2025

Les membres de la commission ont souhaité apporter 2 modifications au projet de budget 2025 proposé :

- Manifestation non prévue – CHF 3'000.00 : suppression de ce poste
- Divers – CHF 1'000 : suppression de ce poste

Le budget 2025 de CHF 54'500.00 a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission.

Divers

- Retour sur le loto des Aînés 2024, qui a été une grande réussite avec 100 participants
- Plan canicule : Envoi aux Aînés mais aucune inscription
- Excursion annuelle des Aînés : Aura lieu le 12 septembre au musée olympique de Lausanne

Commission sociale

Madame MAIO informe que la commission sociale s'est réunie le mardi 10 septembre 2024 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

Budget 2025 – étude

Le budget 2025 d'un montant de CHF 94'950.00 a été accepté à l'unanimité des membres de la commission présents, par 5 voix.

Divers

- Entraide au développement à l'étranger : les membres de la commission ont décidé d'attribuer le montant de CHF 5'000, anciennement alloué annuellement à l'Association les Amis du Tibet, qui n'a plus donné de nouvelles, à la Fédération genevoise de coopération. Cette institution soutient des projets d'entraide à l'étranger. Les Associations Kombit-Haïti, Assamba et l'Association des communes de la Champagne, pour une aide au centre de formation à Pô au Burkina Faso, continuent d'être soutenues.
- Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité : cette loi, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025, définit les prestations que les Communes doivent offrir, en lien avec l'aide sociale et la lutte contre la précarité. Cela ne devrait pas avoir d'impact particulier pour Aire-la-Ville, si ce n'est de devoir conventionner avec l'Hospice général et le Canton les relations déjà existantes avec les partenaires sociaux.

Commission sports, loisirs, mobilité douce

Monsieur RAEMY annonce que la commission sports, loisirs, mobilité douce s'est réunie les 19 juin et le 2 septembre 2024 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

1. 19 juin 2024

Sortie ski – partenariat avec l'école suisse de ski (ESS)

Monsieur APOTHELOZ a présenté aux membres de la commission un projet de partenariat avec l'école suisse de ski de Genève pour les sorties à la neige. Celui-ci consistait à organiser 4 sorties au lieu de 2, à destination des Diablerets, en ajoutant à la participation des skieurs et non skieurs déjà proposée la possibilité d'inscrire les enfants à des cours de ski sur les 4 jours, encadrés par des moniteurs diplômés.

Les membres de la commission ont rejeté cette proposition à l'unanimité, préférant conserver la pratique actuelle.

Budget 2025 – Propositions

- Terrain inline : Monsieur APOTHELOZ informe que la réfection du sol est prévue au budget 2025.

Divers

- Tennis club : les membres de la commission demandent de recevoir les statistiques de fréquentation du court lors de la prochaine séance de commission.
- Associations sportives : Les membres de la commission souhaitent améliorer la communication avec les associations sportives communales.

2. 2 septembre 2024

Budget 2025

Les membres de la commission ont souhaité apporter 4 modifications au projet de budget 2025 proposé :

- Sortie non prévue : supprimer CHF 2'000.00
- Manifestation non prévue : réduire la rubrique à CHF 1'000.00
- Réfection de la patinoire : CHF 110'000.00 / à traiter par le budget des investissements
- Abonnement TPG : réduire la rubrique à CHF 11'000.00

Le budget 2025 de CHF 205'564.30 a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission.

Associations sportives

Les membres de la commission ont fait part de leur souhait de rencontrer les délégués des comités, afin de faire connaissance lors d'un échange convivial. Une rencontre a été fixée le 6 mars 2025 à 20h00. Les membres des comités, de la commission et de l'Exécutif seront invités.

Sorties de ski

Les dates des sorties ont été fixées et toutes les informations seront détaillées dans le bulletin d'information de décembre.

Commission sécurité : feu, police, protection civile

Monsieur ZBINDEN, au nom de Monsieur JOYE, Président de la commission, informe que la commission sécurité : feu, police, protection civile s'est réunie le lundi 9 septembre 2024 à 20h00, et les points suivants ont notamment été traités :

Budget 2025

Les membres de la commission ont souhaité apporter une modification au projet de budget 2025 proposé :

- Surveillance des espaces publics : augmentation de la ligne de CHF 6'000.00 à 8'000.00.

Les membres de la commission ont approuvé le budget 2025 de CHF 252'430.00 par 3 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny (GISPAC)

- Règlement administratif – modifications : les membres de la commission ont pris connaissance avec intérêt de cette modification et invitent les membres du Conseil municipal à adopter la résolution qui leur sera soumise.

Commission bâtiments

Monsieur LANZA indique que la commission bâtiments s'est réunie les 27 juin et le 20 août 2024 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités.

1. 27 juin 2024

Photovoltaïque

- Le bureau d'ingénieurs Amstein et Walther est venu présenter la première étape à l'étude du projet d'installation sur les toitures de l'ancienne école et de la salle Duvillard, en présence également de M. HABEGGER, architecte.
- Cette première étape a permis de déterminer le potentiel de surface de la toiture à couvrir de panneaux, d'évaluer les coûts, ainsi que la rentabilité de l'installation.
- Les membres de la commission, à l'unanimité, sont convaincus par la pertinence de ce projet, qui pourrait être réalisé en 2025.
- Cette installation est un investissement dont la délibération sera soumise au Conseil municipal.
- **Les membres de la commission valident à l'unanimité les options suivantes :**
 - **Panneaux intégrés**
 - **Puissance en-dessous de 80 ampères**
- De plus, afin de poursuivre ce projet, **les membres de la commission valident à l'unanimité de mandater le bureau Amstein et Walther pour la deuxième étape du projet.**

2. 20 août 2024

Budget 2025

Les membres de la commission ont souhaité apporter 3 modifications au projet de budget 2025 proposé :

- Salle polyvalente (éclairage + électricien) – CHF 48'000.00 : suppression de ce poste
- Sèche-mains automatiques – CHF 4'000.00 : suppression de ce poste
- Divers – CHF 40'000.00 : diminution de CHF 20'000.00, avec ré-augmentation possible de ce poste lors de la commission finances, si le budget communal total le permet.

Le budget 2025 de CHF 834'063.00 a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission.

Commission culture, manifestations

Madame LAGROUNI annonce que la commission culture et manifestations s'est réunie le mardi 3 septembre 2024 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

Budget 2025 – étude

Madame RAMBACH a présenté le projet de budget 2025, incluant les rubriques habituelles, ainsi que les frais liés à la finalisation du livre sur l'histoire d'Aire-la-Ville.

Le budget 2025, d'un montant de CHF 66'169.00, a été accepté par 5 voix pour et 1 abstention.

Projets en cours et à venir

- Exposition de photographies « les échos de la nature » du 4 au 20 octobre à l'Abri
- Concert d'accordéon « perles de l'Est » le 16 novembre à l'église d'Aire-la-Ville
- Fête de l'Escalade le vendredi 13 décembre

- Billets pour les spectacles onésiens dans le cadre des offres privilège durant la saison 24-25

Commission routes, déchets, espaces verts

Monsieur PHILIPP indique que la commission routes, déchets, espaces verts s'est réunie le 21 août 2024 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

Budget 2025

Les membres de la commission ont pris connaissance de la proposition de budget 2025, d'un montant total de CHF 798'638.00.

- 1. Les membres de la commission ont validé à l'unanimité le budget 2025 de CHF 697'638.00 (sans les travaux sur les arrêts de bus TPG)**
- 2. Les commissaires acceptent le principe que des coupes pourraient être réalisées au moment de la finalisation du budget afin de présenter un budget communal équilibré et valident également à l'unanimité une deuxième version avec CHF 37'000.00 d'économies : budget 2025 de CHF 660'638.00**

La Présidente remercie pour les rapports de commission.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

La Présidente fait part des communications suivantes :

Cour des Comptes – courrier de Monsieur REINMANN.

La Présidente explique que le Conseil municipal a reçu un courrier le 1^{er} juillet 2024, de Monsieur Félix REINMANN, qui était candidat à la Cour des comptes. Elle donne lecture de la réponse qui lui a été apportée :

« Monsieur,

L'Exécutif a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 1^{er} juillet 2024, se référant à l'objet cité en titre, et a pris soin de transmettre à la Présidente du Conseil municipal le même courrier, adressé aux membres du Conseil municipal. Ces derniers prendront connaissance de votre courrier lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal, soit le 2 octobre 2024.

En ce qui concerne l'Exécutif, il a pris bonne note de votre message et décline votre proposition de rencontre.

Tout en vous souhaitant plein succès, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. »

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE**.

Motion – abaissons maintenant la valeur locative sous le couloir du bruit !

Suite à la validation de cette motion par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin dernier, l'Exécutif, conformément à la décision, a écrit au Conseil d'État le 8 août 2024.

Monsieur NOVELLE informe que la Présidente du Conseil d'État, Madame FONTANET, a répondu le 27 août 2024. Monsieur NOVELLE donne lecture de son courrier qui rappelle qu'un recours a été déposé contre le nouveau cadastre du bruit aérien. Le canton ne souhaite pas modifier les coefficients actuels de la valeur locative, tant que l'issue du recours n'est pas connue.

Fondation communale pour le chauffage

Monsieur NOVELLE souhaite revenir sur l'affirmation de Monsieur Stéphane JOYE, lors du débat (séance du 25 juin 2024) qui a suivi la lecture de la délibération relative aux comptes 2023 de la Fondation.

En effet, en page 45 du procès-verbal, Monsieur JOYE affirme «que dans un tel projet, il doit y avoir des réserves, qui ont été utilisées et qu'une subvention a été demandée à la Commune».

Pour reprendre le terme de Monsieur JOYE, il n'y a jamais eu de « réserve ». Sans savoir à quoi faisait référence Monsieur JOYE, il est toutefois important de revenir sur l'historique de ce projet d'envergure et novateur pour une commune comme Aire-la-Ville afin de lever tout doute sur les questions financières.

Pour que la Fondation puisse exister et mener ce projet à bien, la Commune a prêté CHF 9 millions (sans intérêt). Une rallonge de CHF 1 million a dû être accordée. Ce deuxième prêt, avec un intérêt fixé par l'Exécutif, a été remboursé en 2022.

Concernant la subvention de CHF 40'000.00, elle est inscrite depuis le budget communal 2017. En effet, dès 2013, la Fondation a rencontré des problèmes de trésorerie et le Conseil municipal a décidé d'accorder cette subvention.

Quant à la proposition de Monsieur Pascal RAEMY de trouver des économies, il est nécessaire de rappeler que la Fondation fonctionne avec des personnes bénévoles, à l'exception du secrétariat, qui depuis 2024 est assuré par le personnel de la Commune.

Concernant les contrats, avec CGC notamment, ils ont été renégociés à la baisse il y a deux ans déjà. Les membres du Conseil de Fondation continuent de réfléchir aux pistes possibles pour diminuer les coûts et rendre les finances de la Fondation saines.

Voici ce que Monsieur NOVELLE pouvait apporter comme précisions qui permettent de lever toute suspicion sur la bonne gestion de la Fondation.

Photovoltaïque – toiture de l'ancienne école et de la salle Duvillard

Comme il l'a été annoncé en commission, cette dernière a validé la deuxième étape. Avant la séance, Monsieur NOVELLE a contacté le bureau d'ingénieurs, qui est actuellement en train d'établir le cahier des charges. Ce dernier sera probablement envoyé fin novembre aux différentes entreprises, avec un retour des soumissions pour fin janvier et une adjudication qui pourrait être faite en février 2025.

Concours fleuris

Comme chaque année se tiendra la cérémonie du concours fleuri des communes genevoises. Celui-ci aura lieu le 10 octobre prochain à Thônex. **Monsieur NOVELLE** souhaiterait qu'un membre du Conseil municipal soit présent. **Madame MAIO** indique qu'elle s'y rendra.

La Présidente passe la parole à **Madame RAMBACH**.

Association des communes genevoises (ACG)

L'Assemblée générale de l'ACG s'est tenue le samedi 28 septembre dernier. Suite à cette séance, un article est paru dans la presse concernant le GIAP, mais limité uniquement à l'augmentation de la tarification pour les familles. **Madame RAMBACH** tient à apporter des précisions pour contextualiser la réforme votée. Elle donne lecture de l'introduction du communiqué de presse intégral.

...À Genève, la Constitution garantit un accueil parascolaire universel. Ceci implique que le GIAP doit offrir une prestation publique utilisée aujourd'hui par près de 80% des familles genevoises ayant des enfants scolarisés en enseignement primaire public. Reposant sur une structure organisationnelle et un système de tarification hérités de sa fondation il y a 30 ans, le Groupement a depuis lors quintuplé le nombre d'enfants accueillis.

Chaque augmentation du nombre d'enfants inscrits nécessite une augmentation proportionnelle des prestations et des ressources liées à l'encadrement des enfants. Force est de constater que le GIAP, dans son organisation actuelle, n'est plus en mesure d'absorber la croissance prévue des effectifs d'enfants tout en maintenant les niveaux de qualité et de sécurité exigés par le cadre légal. La structure organisationnelle du GIAP et son système de tarification doivent être par conséquent réformés afin de répondre aux défis actuels et futurs, comme aux besoins et aux réalités des familles...

Madame RAMBACH reconnaît qu'Aire-la-Ville est peu impactée en tant que petite commune, même si celle-ci connaît également une augmentation du nombre d'enfants accueillis, et ce malgré le fait que les enfants sont moins nombreux à fréquenter l'école.

Eco 21 – SIG – séance d'information publique relative à la nouvelle législation en vigueur de l'énergie

La population recevra prochainement un courrier adressé par les SIG. Elle indique que toutes les communes de la Champagne se sont réunies pour organiser ensemble une séance d'information publique à propos de la nouvelle législation en vigueur, au sujet de l'énergie et du coût du programme Eco 21 des SIG. Elle invite chacune et chacun à participer à cette séance, qui se déroulera le 31 octobre prochain à Avusy.

Culture

Le groupe Suisse Cherie, qui était présent lors du repas de Noël des aîné.e.s, fait actuellement la promotion de chansons genevoises et suisses. Il réalise un clip vidéo, dans lequel apparaîtront des images de la Commune d'Aire-la-Ville. Elle transmettra le lien dès qu'il sera en ligne.

tpg– ligne de bus 83

Une nouvelle ligne de bus 83 est désormais disponible. Toutes remarques ou suggestions d'amélioration sont les bienvenues, bien qu'il ne soit pas possible d'apporter des changements dans l'immédiat (horaires du dimanche ou la cadence des bus). Ces informations seront transmises aux tpg. **Madame RAMBACH** souligne que, normalement, les changements d'horaires interviennent uniquement en décembre. La Commune a appris durant l'été que cette nouvelle ligne pouvait être mise en place exceptionnellement ce mois d'août. C'est pourquoi il n'y a pas eu de communication au Conseil municipal du mois de juin.

Madame MOULLET-BOUCHARDY souhaiterait savoir pour quelle raison un arrêt n'a pas été prévu devant le centre. **Madame RAMBACH** indique que cette ligne de bus de liaison se veut rapide. Celle-ci passe par la route de contournement, débute à Viry et va jusqu'à Vernier, en passant par la Zimeysa. Or, si le bus rentrait dans le village, il perdrait de précieuses minutes.

De plus, lors de précédentes séances du Conseil municipal, il a été régulièrement signalé que les habitants en avaient assez des bus qui traversent le centre et encombrant les voies. En revanche, il serait intéressant que les horaires soient légèrement décalés pour qu'il soit possible de prendre le bus le bus 70 à la Colline aux Oiseaux pour rejoindre Pont-de-Peney et prendre ensuite une correspondance plus rapidement.

Monsieur van LEEMPUT fait observer que ce ne sera pas simple. En effet, le bus 70 est synchronisé avec le train et estime qu'il serait préférable de ne pas trop complexifier la situation.

Madame MOULLET-BOUCHARDY suggérerait un arrêt devant le centre de logistique et non pas d'entrer par le village. De nombreuses personnes y travaillent et seraient potentiellement intéressées. Elle considère que cela n'est peut-être pas possible parce qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'il n'est pas facile de s'arrêter sur ce genre de routes, d'autant plus que l'arrêt serait situé à la sortie d'un virage.

Madame RAMBACH indique que toutes ces remarques ont bien été notées et seront transmises aux tpg. Il faut toutefois attendre quelques mois avant d'envisager des changements, notamment pour vérifier que cette ligne est bien utile et répond à un besoin.

Madame LAGROUNI demande si la question du samedi a déjà été abordée. **Madame RAMBACH** lui répond que, pour l'instant, l'idée est que cette ligne fonctionne du lundi au vendredi, pour les personnes qui se rendent au travail, mais si de nombreux habitants réclament d'autres horaires, ils doivent en faire part à la Mairie, qui transmettra ces demandes aux tpg.

Promotions citoyennes

La cérémonie des promotions citoyennes, organisée par la Ville de Genève, aura lieu le vendredi 8 novembre au bâtiment des Forces Motrices. Madame HENRIOD et Monsieur JOYE accompagneront Madame RAMBACH.

V. GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY

– RÉSOLUTION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, elle lit et soumet la résolution au vote :

Exposé des motifs

Après quelques mois d'activité et afin de préciser certaines notions, notamment concernant la communication sur les activités/débats du groupement, les membres du Conseil intercommunal ont apporté des modifications au règlement administratif qui régit la gestion du groupement.

Conformément à l'article 16 des statuts du groupement, ces modifications du règlement doivent être soumises à l'approbation du Conseil municipal.

vu l'exposé des motifs,

vu le rapport de la commission sécurité : feu, police, protection civile du 2 septembre 2024,

conformément à l'art. 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les modifications du règlement administratif du GISPAC, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution.
2. De subordonner cette résolution à l'acceptation d'une résolution similaire par la Commune de Cartigny.

La résolution est acceptée par 12 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2024 :

- FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT, EN 2025, DE CHF 10'000.00 POUR CHAQUE NOUVELLE PLACE DE CRÈCHE CRÉÉE ET MISE À DISPOSITION
- FONDS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION, EN 2025, AU FINANCEMENT DU BIBLIOBUS INTERCOMMUNAL
- FONDS INTERCOMMUNAL – ENVELOPPE ATTRIBUÉE, EN 2025, À DES DÉPENSES CULTURELLES DIVERSES POUR UN MONTANT DE CHF 1,5 MIO
- FONDS INTERCOMMUNAL – ENVELOPPE ATTRIBUÉE, EN 2025, À DES DÉPENSES SPORTIVES DIVERSES POUR UN MONTANT DE CHF 350'000.00
- FONDS INTERCOMMUNAL – INVESTISSEMENTS INFORMATIQUES GÉNÉRAUX, EN 2025, POUR UN MONTANT DE CHF 1 MIO
- FONDS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION, EN 2025, AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GIAP POUR UN MONTANT DE CHF 7,4 MIOS
- FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION, EN 2025, DE CHF 2,5 MIOS REPRÉSENTANT LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GRAND THÉÂTRE
- FONDS INTERCOMMUNAL – FINANCEMENT DE L'ACQUISITION, EN 2025, DE 6 MINIBUS POUR LA PRESTATION DU BIBLIOBUS INTERCOMMUNAL.

La Présidente demande s'il y a des remarques et questions. Sans remarque, elle met au vote les décisions susmentionnées de manière groupée.

Les décisions des Assemblées générales de l'ACG du 26 juin 2024 sont acceptées par 11 pour, 0 contre et 1 abstention (Madame LAGROUNI).

VII. BUREAU DE VOTE POUR L'ANNÉE 2025, NOMINATION :

- **PRÉSIDENT.E**
- **VICE-PRÉSIDENT.E**
- **SUPLÉANT.E.S**

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE**, qui informe que la Commune, comme chaque année, doit nommer quatre personnes pour l'année 2025.

Pour information, les 4 candidats sortants se présentent à nouveau.

- Monsieur Ludovic ZBINDEN, en qualité de Président
- Monsieur Serge PRADERVAND, en qualité de Vice-Président
- Monsieur Alain JENNY, en qualité de suppléant du Président
- Monsieur Vincent BÜRGI, en qualité de suppléant du Vice-Président.

Monsieur NOVELLE demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des candidats.

Les membres du Conseil municipal ne font aucune proposition.

La Présidente met au vote les quatre propositions suivantes.

- Monsieur Ludovic ZBINDEN, en qualité de Président
- Monsieur Serge PRADERVAND, en qualité de Vice-Président
- Monsieur Alain JENNY, en qualité de suppléant du Président
- Monsieur Vincent BÜRGI, en qualité de suppléant du Vice-Président

Les nominations sont acceptées à l'unanimité, 12 pour, 0 contre, 0 abstention.

La Présidente remercie d'ores et déjà ces quatre personnes pour leur engagement.

VIII. CONSEIL MUNICIPAL – DATES DES SÉANCES DE JANVIER À JUIN 2025

La Présidente donne lecture des dates suivantes :

Mercredi 22 janvier 2025	20h00	Séance
Mercredi 19 février 2025	20h00	Séance
Mercredi 19 mars 2025	20h00	Séance
Mercredi 9 avril 2025	20h00	Séance
Mercredi 7 mai 2025	20h00	Séance – présentation des comptes 2024
Mercredi 21 mai 2025	20h00	Séance – validation des comptes 2024
Lundi 2 juin 2025	18h00	Séance d'installation législature 2025-2030
Mardi 24 juin 2025	20h00	Séance

La Présidente indique que ces dates sont également disponibles sur le CMNet.

IX. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion.

Messieurs HENRIOD et RAEMY

Monsieur HENRIOD donne lecture de la motion :

Pérennisons Ensemble le Patrimoine Communal d'AIRE-LA-VILLE

Considérant que :

Les propriétaires utilisateurs du chauffage à distance (environ 200 foyers connectés) vont subir dès 2025, une augmentation du tarif de vente de chaleur due à des difficultés liées à l'exploitation de la Fondation Communale pour le chauffage.

Afin d'anticiper et d'éviter des problèmes d'exploitation consécutifs à ces difficultés financières, nous préconisons différentes mesures, à court, moyen et long terme afin de pérenniser ce patrimoine communal.

Nous rappelons que le Conseil Municipal a adopté le 9 juin 2008 la création de ladite Fondation en validant ses statuts.

Cette Fondation a pour but de construire, entretenir et exploiter un réseau de chauffage à distance dans la commune d'Aire-la-Ville. Ce projet se veut innovant et fédérateur, c'est pour cette raison que cette motion est proposée afin de garantir la pérennité de cette Fondation.

Or en 2024, il a été constaté que pour perdurer, cette Fondation devra trouver des moyens de financement.

Nous avons pris connaissance d'un résultat d'exploitation déficitaire de CHF 34'429.10 pour l'exercice 2023. Ces pertes sont notamment dues au changement climatique, notion qui était encore ignorée dans les projections en 2008.

A court terme, pour les années civiles 2025-2026, nous proposons de financer la perte d'exploitation à hauteur de 100% par une subvention communale. Cette subvention sera plafonnée à CHF 90'000.00 par année civile durant ces deux années (2025 et 2026).

Nous nous refusons dans cette période initiale d'augmenter le prix du kWh car cette charge serait directement imputée aux utilisateurs et contraire aux différentes conventions signées.

Il est également estimé que des coûts additionnels surviendront ces prochaines années d'exploitation afin de remplacer les compteurs individuels du réseau.

A moyen et long terme, nous demandons le renvoi de cette motion en commission des finances afin d'étudier une solution pérenne pour le réseau de chauffage à distance (financement à partir du 1er janvier 2027). Cette solution devra permettre de garder à l'équilibre les finances de cette Fondation.

Les pistes proposées sont les suivantes, notamment de définir quelles sont les sources de revenus permettant d'équilibrer l'exploitation du réseau de chauffage à distance (par exemple les nouveaux revenus des gravières ainsi que les revenus générés par le parc immobilier de la commune) et d'estimer quelles économies sont à envisager au niveau de la gestion des charges communales fixes. En conclusion, nous vous demandons de :

- 1. Financer, pour les années civiles 2025-2026, la perte d'exploitation à hauteur de 100% par une subvention communale. Cette subvention sera plafonnée à CHF 90'000.00 par année civile durant ces deux années (2025 et 2026).*
- 2. Étudier en commission des finances une solution pérenne pour le réseau de chauffage à distance pour son financement à partir du 1er janvier 2027.*

Monsieur NOVELLE rappelle que, lors du dernier Conseil, il avait déclaré que la Fondation allait sans doute augmenter le tarif pour pouvoir équilibrer ses comptes. Cette augmentation n'est toutefois pas encore d'actualité et il ne s'agit que d'une piste. Il considère toutefois que les tarifs n'augmenteront pas l'année prochaine et que la Fondation trouvera des solutions. Celle-ci viendra certainement devant le Conseil municipal pour indiquer s'il conviendra de combler ou non son déficit. Elle l'avait fait en 2013 pour demander une subvention, que le Conseil municipal lui avait accordée. **Monsieur NOVELLE** suggère d'attendre les propositions de la Fondation avant d'entrer en matière sur cette motion.

Monsieur RAEMY relève que dans le rapport de la Fondation, il est mentionné – de même que dans le procès-verbal du dernier Conseil municipal – qu'une augmentation de tarif de vente de chaleur sera appliquée en 2025.

Monsieur NOVELLE déclare avoir eu une discussion avec le Bureau pour explorer d'autres pistes et affirme qu'aucune augmentation n'interviendra en 2025.

Monsieur HENRIOD fait remarquer qu'à court terme et en pleine période de l'exercice budgétaire, l'objectif est de s'assurer au moins que, si nécessaire, jusqu'à une certaine hauteur, la Fondation puisse pallier ses déficits, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils souhaitent dépenser de l'argent public. Pour cette raison, ils veulent demander une entrée en matière. Ensuite, il conviendra d'étudier, en commission des finances, d'autres solutions sur le long terme.

Monsieur NOVELLE indique que la Fondation étudiera des possibilités pour que les comptes soient à l'équilibre. Actuellement, la Commune verse CHF 40'000.00/an à la Fondation. Il serait possible de passer éventuellement à CHF 90'000.00/an.

Monsieur ZBINDEN considère que le point positif de cette motion est qu'elle apporte une solution à court terme. En attendant ces mesures, le but est d'essayer d'éviter de creuser le déficit de la Fondation. Il conviendra ensuite de trouver une solution plus pérenne. En l'absence de solution pour l'année prochaine, cette période de deux ans permettra de laisser du temps à la Fondation pour étudier le problème et pallier ce déficit annuel.

Monsieur HENRIOD souligne que cela permettra également d'éviter d'éventuels problèmes juridiques à court terme, car une augmentation du prix du kilowattheure serait contraire aux conventions qui ont été signées, et certaines personnes pourraient la désapprouver.

Monsieur NODA GONZALEZ estime lui aussi que la ou les réponses doivent venir de la Fondation et qu'il faut laisser le temps à cette dernière d'en trouver. Il rappelle par ailleurs que des représentants du Conseil municipal font partie de cette Fondation. Selon lui, ajouter CHF 90'000.- à court terme n'est pas la solution.

Monsieur HENRIOD attire son attention sur le fait qu'il n'est pas question d'ajouter cette somme, mais de prévoir une ligne budgétaire, si nécessaire, pour l'avoir, car il sera impossible de financer une perte éventuelle sans cette ligne.

Monsieur RAEMY rappelle que la dernière fois, il avait été souligné une « faillite » potentielle de la Fondation et une insécurité quant à une éventuelle subvention qui puisse être remise en question d'année en année, au bon vouloir du Conseil municipal. Le but est de pérenniser et de permettre aux membres de la Fondation de travailler sur une solution qui soit efficiente, mais avec une pérennité de l'esprit et non une épée de Damoclès sur la tête, raison pour laquelle cette motion a été proposée et pour pouvoir être serein jusqu'à la fin de la législature.

Monsieur van LEEMPUT aimerait savoir s'il est envisageable d'obtenir un courrier de la Fondation, garantissant qu'il n'y aura pas d'augmentation du kilowattheure pour 2025, ce qui permettrait de tranquilliser tout le monde.

Monsieur ZBINDEN indique qu'il est question d'une couverture de CHF 34'000.00. Lors du dernier exercice, ils ont reçu un montant lié à la construction des villas, qui a déjà couvert une partie du déficit. Ainsi, le montant initial de la perte ne s'élève pas à CHF 34'000.00, mais est au-delà des CHF 40'000.00 de subvention de la Commune. Autrement dit, le déficit de la Fondation se creuse petit à petit, et aujourd'hui, le but est de stopper ce processus en attendant de trouver une solution viable, car la subvention actuelle ne couvre pas l'entier du déficit.

Monsieur HENRIOD déclare qu'ils doivent se donner les outils nécessaires pour résoudre le problème, raison pour laquelle ils proposent d'entrer en matière sur cette motion.

Sans autre commentaire, **la Présidente** demande qui accepte une entrée en matière cette pour cette motion.

La motion est acceptée par 9 pour, 1 contre (Monsieur NODA GONZALEZ) et 2 abstentions (Messieurs CHRISTIN et van LEEMPUT).

La Présidente demande ensuite qui est pour renvoyer cette motion en commission finances.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à renvoyer cette motion à la commission finances par 11 pour, 0 contre et 1 abstention (Monsieur NODA GONZALEZ).

X. QUESTIONS ET DIVERS

Containers

Madame MOULLET-BOUCHARDY signale que cet été, les containers à compost étaient remplis de vers blancs. Elle aimerait donc savoir s'il est prévu de les nettoyer. **Monsieur NOVELLE** informe que la Commune a un contrat avec le prestataire pour que celui-ci vienne les laver entièrement deux fois par année.

Madame MOULLET-BOUCHARDY demande s'il serait possible de prévoir un nettoyage tous les quinze jours en été. **Monsieur NOVELLE** répond qu'il est possible de le faire toutes les semaines. Cependant, une somme doit être inscrite au budget. La commission routes, déchets, espaces verts peut le prévoir.

Motion sur une baisse du centime additionnel

Lors de la séance du 22 mai dernier, **Madame MOULLET-BOUCHARDY** rappelle que M. CHRISTIN avait proposé une motion concernant la baisse du centime additionnel. Aussi voudrait-elle savoir ce qu'il en est à présent. **Monsieur NOVELLE** fait observer que le budget 2025 est en cours d'élaboration et que la commission finances ne s'est pas encore réunie. La demande était que l'Exécutif soumette un budget 2025 avec deux variantes : l'une avec un centime additionnel à 50 centimes (situation actuelle) et une seconde avec un centime 49.

Madame MOULLET-BOUCHARDY lui demande pourquoi uniquement 1 centime de différence. **Monsieur NOVELLE** indique que pour présenter un budget équilibré, il est nécessaire de commencer déjà par 1 centime.

Recettes fiscales

Monsieur HENRIOD aimerait savoir s'ils ont reçu l'économètre des projections par rapport au changement à la modification de la loi. Comme **Monsieur NOVELLE** l'a indiqué, le peuple se prononcera en novembre sur la baisse d'impôts. Un vote favorable en faveur de cette baisse d'impôts entraînerait des conséquences pour les communes. Pour Aire-la-Ville cela a été estimé à une diminution des recettes fiscales de CHF 220'000.00 pour 2025.

Monsieur RAEMY demande s'il est prévu deux versions du budget 2025, afin de tenir compte du résultat de la votation et d'éviter d'établir un budget en catastrophe. **Monsieur NOVELLE** explique que cela ne sera pas nécessaire, car les CHF 220'000.00 ont déjà été pris en compte, puisque le budget sera voté après la votation cantonale.

Pont de Peney

Monsieur ZBINDEN rappelle qu'en 2022, les travaux du Pont de Peney avaient été reportés et il avait été déclaré qu'ils reprendraient en 2025. Il souhaiterait donc savoir si la Commune a reçu des informations complémentaires depuis. **Monsieur NOVELLE** l'informe qu'ils seront reportés pour cause de problèmes de trésorerie et d'abattage d'arbres.

Stationnement

Monsieur CHRISTIN fait remarquer que des voitures sont stationnées devant la Mairie depuis des semaines. **Monsieur NOVELLE** informe que nous sommes tous conscients, mais étant donné qu'il s'agit d'une zone blanche illimitée, il n'est pas possible d'intervenir. Il rappelle que la Commune a lancé une réflexion sur le stationnement, et qu'il est prévu de réfléchir à mettre en place une zone plus restrictive dans le village.

Monsieur PHILIPP demande s'il serait possible d'installer des panneaux indiquant un stationnement limité à 4 heures, comme cela a été fait à Perly-Certoux. **Monsieur NOVELLE** fait observer qu'un tel changement relève d'une décision politique, qui nécessite un arrêté, et qui pénaliserait également les riverains.

Monsieur JOYE ajoute qu'il faudrait ensuite prévoir des contrôles, ce qui augmenterait également le budget.

La Présidente souligne que ce sujet pourra être débattu ultérieurement en commission.

Sans autre commentaire, **la Présidente** clôt la séance à 21h31.